



REGLEMENT PARTICULIER
TDJ de Lyon / 3-4 Mars 2012
Badminton Club de Lyon



1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2011-2012 édictées par la FFBaD, par le règlement du GPDJ du Rhône et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les Juges-Arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.
2. Le tournoi est ouvert à tous les licenciés compétition FFBaD et UNSS du Rhône dans les séries Minime et Cadet en Simple Dame et Simple Homme.
3. Tout joueur s'inscrivant dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne doit être en mesure de fournir les documents attestant de son sur-classement.
4. Tous les joueurs participant au tournoi doivent être en règle avec la fédération et être en possession de leur licence compétition. Dans le doute, le comité d'organisation se réserve le droit, avec l'accord des Juges-Arbitres, de refuser une inscription.
5. La date limite d'inscription est fixée au **20 Février 2012** (le cachet de La Poste faisant foi). Tous les joueurs participant au tournoi doivent s'être acquittés du droit d'inscription de 5 Euros auprès du BACLY. Aucune inscription ne sera prise en compte sans son règlement.
6. Pour des raisons d'organisation, le nombre de participants pourra être limité à 100. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de **réception** du courrier.
7. Les tableaux seront constitués le 25 Février 2012 avec une 1^{ère} phase en poules (avec 1 ou 2 sortants par poule selon le nombre d'inscrits) suivie d'une 2^{nde} phase en élimination directe.
8. Les tableaux seront séparés en série Open, Espoir et Elite selon le règlement du GPDJ.
9. Le comité d'organisation se réserve le droit, en consultation avec les Juges-Arbitres, de supprimer des catégories en fonction du nombre d'inscrits.
10. Le comité d'organisation se réserve le droit, en consultation avec les Juges-Arbitres, de modifier les poules ayant un ou plusieurs absents, après le tirage au sort, à condition de ne pas fausser le ou les tableaux modifiés.
11. Les horaires et l'ordre des matches ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision des Juges-Arbitres. Les matches pourront être annoncés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu (voire plus après l'accord des joueurs concernés).
12. Tout joueur désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler aux Juges-Arbitres.
13. Après l'annonce de leur match, les joueurs auront 3 minutes pour s'échauffer et effectuer le test des volants. Passé un délai de 5 min, tout joueur absent pourra être déclaré W.O. par les Juges-Arbitres.
14. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.
15. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.
16. Le temps de repos minimum entre 2 matches est fixé à 20 minutes. Il pourra être réduit après l'accord des joueurs concernés.
17. Les volants sont à la charge des joueurs durant toute la durée de la compétition. En cas de litige, les volants retenus seront ceux mis en vente dans la salle à savoir les "WILSON Topline 80".
18. Tous les matches se dérouleront en auto-arbitrage.
19. Les matches se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points pour les tableaux.
20. Tout volant touchant une infrastructure fixe sera annoncé faute en cours de jeu et let au service avec un maximum de 2 remises en jeu successives. Tout volant touchant un filin sera annoncé let en jeu comme au service.
21. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler aux Juges-Arbitres avant son 1^{er} match.
22. Le Badminton Club de Lyon décline toute responsabilité en cas de vol, d'incident ou d'accident en dehors des matches.
23. Tout forfait survenu après la date du tirage au sort devra être justifié par écrit auprès de la Ligue Rhône-Alpes de badminton (37 route du Vercors 38500 St Cassien) au plus tard dans les 5 jours suivants la compétition sous peine de sanction fédérale.

Bon tournoi à tous.

Le Juge-Arbitre principal
Jean-Charles ABIHSSIRA